

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardeche.fr

site internet : www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2012</p>

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 9 mars 2012 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, M. Fabrice MARTEL, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Jean-Claude VIDAL

Absents excusés : Madame Martine VERDEAUX, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Christian ROSE

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 février 2012
- Proposition de délibération pour la participation à la protection sociale des agents communaux
- Proposition de délibération autorisant l'utilisation du cadastre par la Communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres
- Délibération actualisant le prix de remplacement d'un compteur d'eau
- Proposition de délibération actualisant le prix des loyers des logements communaux
- Avis sur la carrière ANDRE sur la commune de Lyas
- Point sur les travaux : Espace d'animation et Alimentation en Eau Potable
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DHORMES

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2012

Après quelques corrections le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - PROPOSITION DE DELIBERATION POUR LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Depuis le Décret du 8 novembre 2011, les collectivités peuvent participer à la protection sociale des agents par le biais des mutuelles (protection santé ou prévoyance).

Cette participation aux frais de mutuelle, soit en montant fixe, soit en pourcentage, peut être une aide pour les employés de la commune, notamment pour couvrir des frais et maintenir un traitement plein en cas de longue maladie.

Le conseil préfère attendre des éléments plus précis et chiffrés, ainsi que la circulaire d'application qui précisera les modalités et les assurances concernées, avant de prendre une délibération.

3- PROPOSITION DE DELIBERATION AUTORISANT L'UTILISATION DU CADASTRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EYRIEUX-AUX-SERRES

Le Syndicat Départemental d'Électricité (SDE) met à disposition de la commune le cadastre numérisé ainsi que toutes les données dont il dispose (lignes EDF, éclairage public...) gratuitement. La commune peut compléter avec ses propres données sur ses réseaux (voirie, eau...). Cet outil peut s'avérer très utile, notamment en cas de recherches.

La Communauté de Communes d'Eyrieux-aux-Serres, dans le cadre de sa compétence Aménagement du Territoire, souhaite y avoir accès (en consultation uniquement) pour faciliter le travail de ses techniciens, notamment celui du SPANC, et demande que le conseil municipal prenne une délibération.

Pour : 6

Abstentions : 2

4 - DELIBERATION ACTUALISANT LE PRIX DE REMPLACEMENT D'UN COMPTEUR D'EAU

Suite à l'épisode de froid, 15 compteurs qui avaient gelé ont été remplacés par l'employé communal.

Le prix d'achat d'un compteur est de 54,41 € TTC et le Code Civil prévoit que chaque abonné doit assurer la protection et l'entretien de biens mis sous sa responsabilité comme le compteur d'eau.

Le conseil propose un prix forfaitaire de remplacement d'un compteur d'eau à 70 € couvrant le prix d'achat et une partie de la main d'œuvre.

Pour : 5

Abstentions : 2

Contre : 1

5- PROPOSITION DE DELIBERATION ACTUALISANT LE PRIX DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

L'examen du Budget Primitif par la Commission Finances montre que les montants des loyers des logements communaux pourraient être revus.

Le logement situé au-dessus de la mairie est loué pour un montant mensuel de 280 € et celui au-dessus de la salle Albert Vernet pour un montant de 355 €.

Avant de se prononcer sur une éventuelle augmentation, le conseil municipal demande que les conditions prévues dans les deux baux soient examinées. Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

6 – AVIS SUR LA CARRIÈRE ANDRÉ SUR LA COMMUNE DE LYAS

La commune de Pranles étant limitrophe avec celle de Lyas, l'avis du conseil municipal est sollicité sur une demande de prolongation d'extraction du grès par M. Louis-Pierre ANDRÉ, exploitant de carrière depuis 45 ans.

Cette exploitation extrait environ 2.000 tonnes de grès par an de façon traditionnelle et sans nuisance pour l'environnement.

Le conseil n'émet aucun avis négatif sur cette demande.

7 – POINT SUR LES TRAVAUX

Construction de l'Espace d'Animation :

La reprise du chantier est prévu pour le jeudi 15 mars. Les barrières protégeant le site sont posées.

Des réunions de chantier auront lieu tous les jeudis matin à 08h00.

Alimentation en Eau Potable :

Sur la source de la Pranlette il est prévu d'arranger le captage existant pour le rendre conforme.

Sur le réseau des Auches, Bois de Liviers, les travaux ont commencé depuis le 8 mars.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Élections présidentielles

Elles auront lieu les 22 avril et 6 mai. Un tableau de présence des élus pour tenir les bureaux de vote est établi.

Clés salle Albert Vernet

Les clés de la salle Albert Vernet disparaissent depuis quelques temps. Elles ont déjà été refaites 2 fois, avant qu'on ne découvre qu'elles ont été jetées dans le champ en contrebas, par dessus le mur.

Par conséquent, il convient de mettre en place le même système que pour la salle Robert Delon soit une par association. Pour le Foyer des jeunes, il faudra trouver un autre endroit plus sûr.

Écobuage

Une note du Préfet concernant l'emploi du feu est parue. Elle est difficile à comprendre et à appliquer. Jean-Claude Vidal explique que le SICTOM a pris une délibération contre cette directive qui interdit aux particuliers de brûler les déchets verts.

École

Un devis de 5.326,72 € HT a été fourni par la société Antouly pour le changement des volets roulants de l'école. L'Architecte des Bâtiments de France, qui a été consulté pour avis, refuse le blanc. Il faut choisir une couleur qui se marie avec celles de l'extérieur du bâtiment.

Le grillage autour de l'école va être remplacé. Un nouveau a été commandé à la Coopérative Agricole de St Sauveur pour un montant de 1.563,74 € TTC.

Soutien à l'ONF

Une délibération est proposée pour soutenir l'ONF, victime de suppression d'emplois.

Délibération prise à l'unanimité.

Subvention du Conseil général

L'aide départementale, en remplacement de Cap Territoire, s'élève pour 2012 à 19.860 €.

Réunions de quartier

L'édition 2012 des réunions de quartier est en préparation. Les dates et les lieux retenus seront communiqués prochainement.

Certificats d'urbanisme

Six ont été déposés par 5 propriétaires différents sur 14 parcelles situées à Pont de Boyon. Il n'est pas prévu pour l'instant de modifier la carte communale, compte tenu que la majorité des zones ont encore des possibilités de construction.

Communauté d'agglomération

Un comité de pilotage comprenant 1 titulaire et 1 suppléant va être mis en place pour réfléchir à la mise en place de la future Communauté d'agglomération. Il validera les étapes prises par un bureau de 35 délégués, composé de 2 représentants de chaque Communauté de communes qui vont adhérer.

Le titulaire pour Pranles est Denis Clair, qui sera assisté par un élu à la demande, selon les emplois du temps de chacun.

SICTOM

Jean-Claude Vidal fait part de la mise en place de bennes à carton (brun ou gaufrée) dans chaque commune. A Pranles, elle sera installée à la Croix du Bouschet.

La commune prendra en charge l'agrandissement de la dalle de réception.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au vendredi 30 mars 2012 à 20h30.

La séance est levée à 23h15.